



Règlement du Championnat individuel juniors au pistolet 10m (CIJ-P10)

Edition 2015 - Page 1

Doc.-N° 4.76.01 f

Conformément à l'article 36 de ses statuts, la Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte le règlement suivant concernant le Championnat individuel juniors au pistolet 10m (CIJ-P10)

Pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les juniors féminins sont bien évidemment aussi concernés.

1. Dispositions générales

1.1 Objectif

Le CIJ-P10 a pour objectif de promouvoir la dextérité de la relève au tir au pistolet à 10m.

1.2 Bases

- Règles du tir sportif (RTSp) de la FST
- Dispositions d'exécution (DE) relatives à la participation de ressortissants étrangers aux concours de la FST
- DE relatives aux tirs des Juniors
- DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Comité international paralympique (IPC)
- DE relatives aux positions et moyens auxiliaires

1.3 Genre de compétition

Concours individuel à 10m.

1.4 Droit de participation

Peuvent participer tous les jeunes gens (n'ayant pas plus de 20 ans) qui suivent un cours de la relève annoncé par leur moniteur ainsi que tous les membres des sociétés appartenant aux SCT de la FST, âgés de 20 ans au plus.

La licence n'est pas requise pour participer au CIJ-P10.

2. Organisation

2.1 Exécution

La FST délègue l'organisation du tir aux SCT.

Le programme doit être exécuté sous contrôle. La personne désignée par la société pour assumer ce contrôle est responsable du déroulement réglementaire de la compétition.

2.2 Documents

Les SCT reçoivent de la FST les bulletins de commande des documents nécessaires pour la compétition (bulletins d'inscription, feuilles de stand et autocollants de contrôle). Les sociétés commandent les feuilles de stand dont elles ont besoin auprès du préposé Pistolet 10m de leur SCT.

2.3 Durée de la compétition

Selon les délais fixés dans les DE CIJ-P10.

2.4 Evaluation des coups

L'évaluation des coups doit être faite par le responsable désigné par la société, conformément au Document de travail Cdmt-P (évaluation des coups douteux au moyen de la jauge).

Lors de tir avec marquage électronique, la bande d'impression des résultats sur laquelle un autocollant de contrôle a été placé avant le tir fait foi.

2.5 Annonce des résultats

Les feuilles de stand (ou bandes de contrôle, lors de tir avec marquage électronique) ainsi que le palmarès établi par la société sont à remettre au préposé Pistolet 10m de la SCT. Celui-ci envoie au Chef de concours CIJ-P10 de la FST un palmarès cantonal de chaque classe d'âge. Le Chef de concours CIJ-P10 de la FST établit un palmarès de la fédération qui est publié sur le site Internet de la FST.

Les délais sont fixés dans les DE CIJ-P10.

3. Dispositions de concours

3.1 Programme

Le CIJ-P10 est tiré en deux phases:

- 1^{ère} phase: Tir préliminaire / qualification pour la Finale
- 2^e phase: Finale

3.2 Classes d'âge

Le concours est organisé pour les classes d'âge suivantes:

Classe d'âge	Age
Juniors U10 à U13	12 ans et moins
Juniors U15	13 - 14 ans
Juniors U17	15 - 16 ans
Juniors U19	17 - 18 ans
Juniors U21	19 - 20 ans

L'âge atteint à la fin de la compétition est déterminant.

3.3 Allègements de position, resp. moyens auxiliaires

Pour les classes d'âge U10 à U15 les allègements de position suivants sont autorisés conformément aux DE positions et moyens auxiliaires:

- U10 à U13: appui fixe (debout)
- U15: appui mobile (debout)

3.4 Cibles

Il faut utiliser des cibles de compétition Pistolet 10m de la FST. Les cibles seront tirées dans l'ordre de leur numérotation.

Lorsque le tir a lieu sur une installation à marquage électronique, des autocollants de contrôle seront remis. Seules les bandes d'impression des résultats ou feuilles de stand avec autocollant de contrôle estampillé font foi.

3.5 Munitions

Les munitions sont fournies par les tireurs.

3.6 Tir préliminaire

3.6.1 Programme

Le concours est composé de trois programmes de compétition. Un programme comprend 40 coups, tirés en quatre passes de dix coups, deux coups par cible. Coups d'essai illimités avant le début du programme.

3.6.2 Temps de tir

75 minutes par programme de 40 coups, coups d'essai inclus. Un seul programme peut être tiré le même jour.

3.6.3 Qualification pour la Finale

L'addition des deux meilleurs programmes est déterminante pour la qualification pour la Finale. Le Préposé au CIJ-P10 de la FST y invitera au maximum 78 tireurs qualifiés (en fonction de la participation dans les différentes classes d'âge).

3.7 Finale

3.7.1 Programme

Le programme de compétition comprend 40 coups, tirés en quatre passes de dix coups, deux coups par cible. Coups d'essai illimités, toutefois seulement avant le début du programme.

Les classes d'âge U17, U19 et U21 prennent en plus part à une Finale ISSF.

3.7.2 Temps de tir

75 minutes par programme de 40 coups, coups d'essai inclus.

3.7.3 Classement

Selon Règles ISSF.

4. Distinctions

4.1 Tir préliminaire

Les limites de distinction sont fixés dans les DE CIJ-P10.

4.2 Finale

Des médailles sont remises aux trois premiers de chaque classe d'âge.

5. Finances

Le montant des frais de participation est fixé dans les DE CIJ-P10.

6. Réclamations et recours

Toute contravention d'une société ou d'un participant aux RTSp ou aux dispositions de ce règlement ainsi qu'aux DE CE-P10 sera annoncée à la SCT compétente. Celle-ci prendra une décision quant aux mesures à prendre (cf. RTSp).

7. Dispositions d'exécution

La Division pistolet de la FST édicte les DE CIJ-P10.

8. Dispositions finales

Le présent règlement

- abroge toutes les prescriptions antérieures, notamment le règlement CI-J-10 du 27 octobre 2006;
- a été approuvé le 20 août 2015 par la Commission technique (CT) pistolet;
- entre en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

Fédération sportive suisse de tir

Le Chef Le Président de la
Sport populaire CT pistolet

Heinz Küffer Dölf Fuchs